



ANIMATEUR TIR A L'ARC

L'animateur tir à l'arc a pour vocation d'encadrer en autonomie des activités d'animation de tir à l'arc du début des congés de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été pour un public non licencié dans la limite de 12 personnes par groupe pour le tir sur terrain plat et 6 personnes par groupe pour le tir en parcours.

L'animateur tir à l'arc exerce son activité en toute autonomie, du début des congés de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été, sous la responsabilité de son employeur, jusqu'à 500 heures maximum par saison et auprès d'un public de non licenciés.

Compétences :

Patience, sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel

Les débouchés :

Structures de tourisme et structures de loisirs sportifs (association de tourisme/villages vacances/ hôtellerie de plein air / station balnéaire/ stations d'altitude....)

Formation :

CQP Tir à l'arc

**Diplôme reconnu
par fédération de
tir à l'arc**

INFORMATION AU

04 99 58 80 41

Pour vous accompagner
dans votre projet

marie.peyrache@mucformation.fr

CQP Animateur Tir à l'arc

Conditions d'entrée :

- Avoir 18 ans
- PSC1

Tests de sélection :

Épreuves de sélection: une épreuve écrite (rédaction d'une dissertation d'une heure), une épreuve orale (20 minutes pour présenter son projet professionnel, sa motivation à suivre la formation, sa connaissance du diplôme et du secteur...).

Programme de formation :

Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics
Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'animation de tir à l'arc en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers

Organiser des situations d'animation dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (âges des publics, découverte de l'activité, lieux de pratiques ...)

Adapter son intervention

Démontrer les exercices et gestes techniques en tir à l'arc

Respecter les réglementations propres au tir à l'arc

Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique au regard des critères établis

Auto-évaluer ses interventions

Entretien du matériel

Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

La pédagogie : Cours théorique, mise en situation professionnelle, groupe de travail, cours individualisé, formateurs qualifiés

Les lieux de formation : Nîmes

Les financements :

Nîmes : Compte Personnel de Formation, contrat de professionnalisation, AGEFIPH, financement individuel, PEC